

**A retourner muni des dernières obligations NON REMISES A CE JOUR
aux adresses mails suivantes :**

Destinataire principal : slaugier@oec-paris.fr / Objet mail : DEC MAI 2019

En copie : le Maître de stage ET le Contrôleur de stage

UNIQUEMENT si vous souhaitez vous inscrire à la session de **MAI 2019 de l'Examen Final**

NOM / Prénom : _____

N° inscription / Nom du Contrôleur : _____

Adresse mail : _____

N° de téléphone où le stagiaire peut être contacté dans la journée : _____

Je souhaite m'inscrire à la prochaine session du diplôme d'Expertise Comptable :

- **Mon stage est terminé en durée** ⁽¹⁾.

Ou

- **Mon stage n'est pas terminé en durée mais prendra fin au plus tard au 28 FEVRIER 2019**⁽¹⁾.
Je m'engage sur l'honneur à l'accomplir jusqu'au terme du stage. En cas de non respect de cet engagement, l'Ordre des Experts Comptables de Paris/Ile de France procéderait à l'annulation de mon inscription auprès du SIEC.

⁽¹⁾ Rayer les paragraphes inutiles

Je joins les éléments permettant la régularisation de mon dossier afin d'obtenir l'attestation de fin de stage à joindre au dossier d'inscription à l'examen final.

Date :

Signature :

RECAPITULATIF DES OBLIGATIONS DE STAGIAIRE

→ **Seuls les documents NON REMIS à ce jour devront être adressés au plus tard le 15/11/2018**

- 4 rapports de stage accompagnés des fiches d'envoi correspondantes dûment complétées et signées par le maître de stage :
 - 1 rapport de stage portant sur un cas pratique de commissariat aux comptes,
 - 2 rapports de stage portant sur un cas pratique d'expertise comptable,
 - le projet de plan et de notice explicative du mémoire.
- Les fiches travaux professionnels relatives aux 3 années de stage munies des annexes correspondantes.
Pour les stagiaires dont le stage n'est pas terminé en durée : la dernière fiche est à compléter de manière anticipée en prenant en compte la date de fin de stage réelle et non la date du 15/11/2018.
- Le suivi de toutes les journées obligatoires de regroupement (l'ASFOREF transmet directement les listes des présents à l'Ordre des Experts Comptables de Paris/Ile de France),
- La validation de l'ensemble des tests e-learning (attention, les parcours des modules portant sur l'Audit C1M3, C2M2 et C3M3 doivent être à 100%).
- Les justificatifs du suivi de toutes les formations Audit, journées techniques de révision et autres journées.
- Les cotisations relatives à chacune des années civiles au cours desquelles le stagiaire a été inscrit.